

Rapport de commission

Commission n° 43 - Date : 27.01.2025

chargée de l'examen du Rapport-préavis N° 2024 / 33 Réponse au postulat de Mme Aude Billard « Pour une prise de conscience de nos préjugés de genre, et en tout genre »

Présidence : Mme Patrizia MORI (UDC)

Membres présents : Mme Gaelle MIELI (soc.) ; Mme Esperanza PASCUAS ZABALA (soc.) ; M. Mountazar JAFFAR (soc.) ; Mme Preeti DAMON (rempl. M. Joël TEUSCHER (soc.)) ; Mme Eliane AUBERT PLR) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Nathalie CARUEL (Les Verts) ; Mme Virginie KYRIAKOPOULOS ; Mme Lana DAMERGI (rempl. M. Loris SOCCHI (EàG)) ;

Membres excusés : Mme Romane BENVENUTI (Les Verts) ; Mme Clara SCHAFFER (v'lib.)

Représentant de la Municipalité : M. Grégoire JUNOD, syndic

Invitée : Mme Cindy MENDICINO, collaboratrice scientifique

Notes de séances M. Frédéric TETAZ, secrétaire du Conseil

Lieu salle des commissions

Date : 27.01.2025 - Début et fin de la séance : 17h00 – 17h30

Discussion générale

Monsieur le syndic explique que le rapport-préavis se focalise sur les questions de genre, les autres aspects étaient plus flous sur le périmètre. Un maximum d'informations ont été données en lien avec les questions soulevées par la postulante. Il ajoute que si le Conseil communal a la volonté de faire bouger les curseurs sur ces points, cela relève de sa compétence et de son organisation.

Une commissaire dit que le rapport-préavis ne donne pas de nouvelles informations sur la parité et la représentation féminine. Elle souligne que c'est une préoccupation de tous les groupes. Elle estime que c'est de la compétence des groupes d'améliorer la situation. Le travail se fait en amont quand il faut constituer des listes pour les élections. Tous les groupes savent qu'il est plus difficile de recruter des femmes candidates. Elle a regardé quelle est la représentation féminine des deux commissions de surveillance.

Groupes	COGES	COFIN
Vert'libéraux	1 homme	1 homme
UDC	1 homme	1 homme
EàG	3 femmes	1 femme + 1 homme

PLR	2 femmes + 1 homme	2 femmes + 1 homme
Les Verts	2 femmes + 1 homme	3 femmes + 1 homme
PS	1 femme + 3 hommes	1 femme + 3 hommes

Elle relève qu'à l'exception du groupe socialiste, tous les groupes ont la parité. Elle ne fait pas de remarque sur ce constat autre que ces répartitions relèvent de chacun des groupes. Elle estime qu'il est difficile de tirer une conclusion sur les chiffres donnés car il n'est pas possible de connaître les raisons de ces répartitions : elles dépendent des intérêts, de compétences ou de sensibilités. Elle considère les chiffres donnés dans le préavis avec du recul et les replace dans leur contexte. Ces répartitions dépendent de l'organisation au sein des groupes politiques et du Conseil communal. En discutant avec d'anciens membres du Conseil, elle rapporte que ceux-ci relèvent un rajeunissement et une féminisation du Conseil.

Une commissionnaire regrette que le rapport-préavis n'ait pas traité les autres points du postulat que sont les questions ethniques, l'origine socio-culturelle, le handicap et la classe sociale. Elle estime donc que des questions restent ouvertes. Elle cite les points 3.1 et 3.2 du rapport-préavis à propos des conférences et formation. Elle estime que les organismes doivent être proactifs pour la sensibilisation. Elle souligne que tous les membres du Conseil n'ont pas le même niveau d'information pour savoir où se renseigner. Elle convient que s'il revient aux groupes de s'organiser, lorsqu'une élue a un enfant, celle-ci est souvent amenée à quitter le parti et le Conseil. Elle pense qu'un système de garde d'enfant devrait être mis en place pour permettre aux femmes de mieux concilier leur statut de mère et leur engagement politique.

Le syndic dit que le postulat liste des catégories (ethnique, handicap, socio-culturelle et classe sociale). Il dit qu'il existe des études universitaires qui détaillent les compositions des parlements. Ces études s'appuient sur des méthodologies éprouvées. Les autorités ont plus de difficultés à produire ce genre d'étude. Les critères à retenir pour déterminer l'origine ethnique peuvent par exemple fortement varier. Cela vaut aussi pour la question du handicap, tout comme la classe sociale ou le niveau socio-culturel. Il existe des études universitaires sur les élu-e-s aux niveaux fédéral, cantonaux ou communal conduites sur des bases scientifiques.

Une commissaire estime que le constat du rapport-préavis sur la répartition des prises de parole entre les genres est inquiétant. Elle admet la responsabilité des groupes. Elle note que la demande sur l'organisation de conférences ou de formations devrait être adressée le Bureau, mais estime que le rapport-préavis aurait pu profiter de creuser la question. Elle pense que l'éducation à la citoyenneté pourrait se saisir de ce thème.

Le syndic partage le constat de la commissaire. Mais il note qu'il y a une progression du nombre de femmes élues au Conseil et donc que l'enjeu n'est pas tant d'inciter les femmes à se présenter aux élections, que de leur confier des rôles dans les commissions : il y a moins de femmes qui président les commissions ou membres des commissions de surveillance ; et cela est de compétence des groupes. Si le Conseil veut organiser des formations ou des conférences pour sensibiliser les groupes politiques à ces questions, il revient au Conseil de

le faire, par l'intermédiaire du Bureau. La Municipalité a jugé préférable d'adopter une approche neutre en donnant un maximum d'éléments sur la question du genre.

La commissaire entend la réponse du syndic, mais estime que le rapport-préavis aurait pu aller plus loin. Elle revient sur le point 3.2 à propos des formations existantes, et elle estime que cela n'aurait pas été difficile à mettre en place et que cela aurait été utile. Elle demande comment le rapport-préavis a été rédigé : y a-t-il eu une collaboration avec l'université ou est-ce que le rapport-préavis se base uniquement sur le mémoire. Elle demande s'il serait envisageable de mettre en place une collaboration pour, dans le futur, refaire ce reporting pour cette législature.

Le syndic dit que ce projet a été mené par le Bureau et que s'il veut initier un nouveau reporting, ou mettre en place des conférences annuelles thématiques, il peut le faire. Il rappelle que le parlement a des compétences et des prérogatives.

Madame la collaboratrice scientifique explique que c'est une étudiante de l'UNIL qui a travaillé sur les données fournies par le Conseil communal pour son mémoire. Il ne serait donc pas possible de prolonger cette étude avec cette personne puisqu'elle a terminé son cursus. Le Bureau pourrait approcher l'Université s'il le souhaite.

Le secrétaire explique que l'étudiante a fait le travail sur les prises de paroles lors des séances du Conseil et que le secrétariat du Conseil a traité les données relatives aux répartitions hommes/femmes dans les commissions.

Un commissaire se dit mal à l'aise avec la classification des élu-e-s selon des catégories. L'initiative abordait la question du genre, mais il serait aussi possible d'aborder l'angle de la profession ou d'autres encore. Pour lui, il n'est pas souhaitable de forcer à une représentation selon des critères.

Une commissaire dit qu'il revient aux groupes de prendre des mesures s'ils le souhaitent. Elle se demande ce qui est attendu : s'agit-il de débattre ou de paver la route aux gens. Elle demande à quoi servent ces chiffres s'ils ne sont pas utilisés.

Une commissaire rejoint le syndic sur le fait que la composition du Conseil et des commissions sont de compétence des groupes. La Municipalité n'était pas obligée de répondre à ce postulat. Elle rappelle qu'en juin 2020, il y a eu une lettre signée par toutes les femmes du Conseil qui soulignait que non seulement les hommes prenaient la parole plus souvent que les femmes, mais, en plus qu'à chaque fois qu'une femme prenait la parole, un collègue prenait la parole après pour paraphraser. Après avoir lu ce texte, plusieurs membres du Conseil l'avaient abordée pour commenter ce constat. Elle estime que c'est aux partis, groupes et membres du Conseil de prendre des mesures pour améliorer la situation.

Discussion particulière (sont mentionnés les chapitres où la discussion est ouverte)

La parole n'est pas demandée.

Vote 8 oui 0 non 3 abstentions

La commission propose d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat.